

Réunion du Conseil Municipal du

13 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric BRUNETEAU, Maire.

Date de convocation: 9/04/2021

Présents : BRUNETEAU Frédéric, ROY Aurélie, PINEAUD Florentin (en visioconférence), JOLLY Thibaud, RICHAUDEAU Fabienne, BOBRIE Pascal, LORET Estelle, Mme RATEAUD Christine, REGNIER Sandra et YONNET Alain

Était absent BERTRAND Rodolphe a donné procuration à YONNET Alain.

Secrétaire de séance : LORET Estelle.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbaton à 11 voix.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - COMMUNE

Sous la présidence de M. Alain YONNET, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2020 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	204 042,38 €
	Réalisé :	80 188,33 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	204 042,38 €
	Réalisé :	159 397,11 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	202 636,38 €
	Réalisé :	145 405,30 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	202 636,38 €
	Réalisé :	231 955,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	79 208,78 €
Fonctionnement :	86 549,90 €
Résultat global :	165 758,68 €

Hors de la présence de Monsieur Frédéric BRUNETEAU, Maire, le conseil municipal à dix voix « pour » approuve le compte administratif du budget communal 2020.

Approbation à 10 voix.

AFFECTATIONS DES RÉSULTATS 2020 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BRUNETEAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 13 avril 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	50 902,53 €
- un excédent reporté de :	35 647,37 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	86 549,90 €
- un excédent d'investissement de :	110 792,00 €
- un déficit d'investissement reporté de :	- 31 583,22 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	79 208,78 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'année 2020 de la façon suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCÉDENT	86 549,90 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	- 25 000,00 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	61 549,90 €
Résultat d'investissement reporté (001) : EXCÉDENT	79 208,78 €

Approbation à 11 voix.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3122-5 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte administratif 2020 ;

Sur rapport de Madame le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'arrêter le Budget Primitif 2021, tel que présenté en annexe, fixé en dépenses et en recettes à 465 941,68 euros dont :

- Section d'investissement :	447 650,00 €
- Section de fonctionnement :	238 390,90 €

Et autorise le Maire à signer tous les documents afférents dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal.

Approbation à 11 voix.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 (FONCIER BÂTI ET FONCIER NON BÂTI)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3122-5 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire M14 ;

Considérant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;

Considérant l'intégration du taux du foncier bâti appliqué par le Département dans le budget communal (taux à 21,5%) ;

Considérant l'application d'un coefficient correcteur visant à neutraliser l'excédent de recettes (15 169 €) dû à l'intégration de ce taux ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

➤ DECIDE d'appliquer les taux d'imposition suivant :

	2020	2021
Taxe sur le Foncier bâti*	17,87%	39,37 %
Taxe sur le Foncier non bâti	44,67 %	44,67 %

* Taxe Foncière 39,37% dont 21,50% du Département

- Le produit fiscal attendu est de 87 331 €
- La recette sera inscrite à l'article budgétaire 73111 du Budget Primitif 2021

Approbation à 11 voix.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - LOTISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 en ce qui concerne le lotissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Approbation à 11 voix.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - LOTISSEMENT

Sous la présidence de M. Alain YONNET, le Conseil Municipal examine le compte administratif du lotissement 2020 qui s'établit ainsi :

Investissement

Dépenses	Prévu :	230 779,32 €
	Réalisé :	169 882,90 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	230 779,32 €
	Réalisé :	169 882,90 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	235 460,78 €
	Réalisé :	173 448,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	235 460,78 €
	Réalisé :	240 615,20 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 60 896,42 €
Fonctionnement :	66 985,64 €
Résultat global :	6 089,12 €

Hors de la présence de Monsieur Frédéric BRUNETEAU, Maire, le conseil municipal à dix voix « pour » approuve le compte administratif du budget communal 2020.

Approbation à 10 voix.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 - LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BRUNETEAU, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 le 13 avril 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	67 167,00€
- un excédent reporté de :	-181,46 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	66 985,54 €

- un résultat d'investissement de :	0,00 €
- un déficit d'investissement reporté de :	- 60 896,42 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	- 60 896,42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter les résultats de l'année 2020 de la façon suivante :

Résultat d'exploitation au 31/12/2020 : EXCÉDENT	66 985,54 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	66 985,54 €
Déficit d'investissement reporté (001) : DÉFICIT	- 60 896,42 €

Approbation à 11 voix.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 - LOTISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3122-5 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le compte administratif 2020 ;

Sur rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'arrêter le Budget Primitif 2021, tel que présenté en annexe, fixé en dépenses et en recettes à 628 370,16 euros dont :

- Section d'investissement :	311 844,35 €
- Section de fonctionnement :	316 525,81 €

Et autorise le Maire à signer tous les documents afférents dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal.

Approbation à 11 voix.

QUESTIONS DIVERSES

Convention DARTAGNANS pour le financement participatif relatif à l'électrification de la cloche:

Possibilité de distribution de cadeaux de compensation en fonction du montant des dons (en lien avec la commune).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 06.

BRUNETEAU Frédéric

ROY Aurélie

PINEAUD Florentin

JOLLY Thibaud

REGNIER Sandra

RICHAUDEAU Fabienne

BERTRAND Rodolphe
(donne pouvoir à M. YONNET Alain)

BOBRIE Pascal

LORET Estelle

YONNET Alain.

RATEAUD Christine